

Sous l'impulsion du maire de Sakété, Nestor Idohou P.7

# L'excellence éducative célébrée à la rentrée 2024-2025



# La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1042 du lundi 07 Octobre 2024  
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Santé

P.4

## Tout sur l'otite

Renforcement de la sécurité dans les prisons au Bénin P.3

# Bientôt des scanners à Cotonou et à Missérété ?

Affaire coup d'État déjoué au Bénin P.5

## L'adresse de Thierry Sédjro à la jeunesse

Situation des ressortissants beninois vivant au Liban P.6

## L'important communiqué du ministère des Affaires étrangères



GUERITE TV MONDE

# COTONOU

## GUÉRITE TV MONDE

Rouvre ses portes le 04 Novembre 2024

Tel.: +229 91 19 10 10



Retrouvez nos articles sur [www.gueritetvmonde.bj](http://www.gueritetvmonde.bj)

# LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

*Informez plus et autrement*

## Directeur Général

Jean Eudes DAKIN  
Tél/WhatsApp : 97819137

## Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU  
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

## Rédaction

Latifath KOWENOU  
Faosiya SEFOU  
Anselme ORICHA  
Amanda E. DACKY

## Graphiste

S - Design



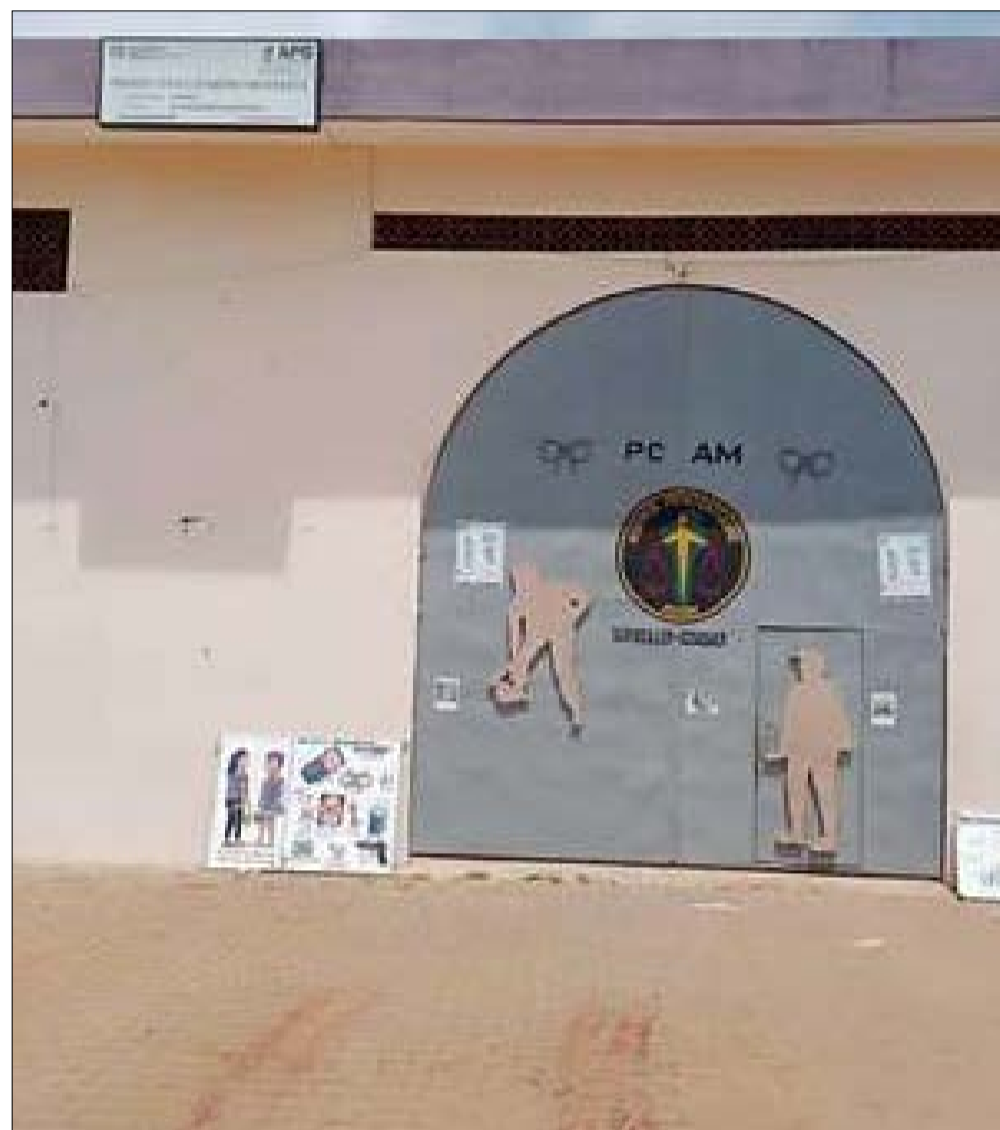
Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10





*Renforcement de la sécurité dans les prisons au Bénin*

# Bientôt des scanners à Cotonou et à Missérété ?



**Chamss-Deen BADAROU**

**S**elon des sources concordantes, les prisons de Cotonou et de Missérété pourraient bientôt être équipées de scanners dans le cadre d'une initiative visant à renforcer la sécurité des détenus et des visiteurs. Si cette information se confirme, elle marquerait une avancée importante dans les efforts du gouvernement béninois pour sécuriser ces établissements pénitentiaires.

Ces scanners, dont l'installation serait en cours de réflexion, permettraient de mieux contrôler les entrées et sorties dans ces établissements, en détectant tout objet interdit ou dangereux, tels que des armes, des té-

léphones portables ou des substances illicites. Ce projet s'inscrit dans un contexte de réformes visant à améliorer les conditions de vie dans les maisons d'arrêt du pays.

### **Une technologie au service de la sécurité**

Si le projet se concrétise, il introduira une technologie souvent réservée aux aéroports et aux institutions à haut risque, dans les prisons béninoises. Cela permettra non seulement de renforcer les mesures de sécurité actuelles, mais aussi d'optimiser les fouilles, souvent jugées insuffisantes pour prévenir l'introduction d'objets prohibés.

Les prisons de Cotonou et

de Missérété, considérées parmi les plus importantes du pays, sont régulièrement confrontées à des tentatives d'évasion et à l'introduction d'objets interdits. Les scanners devraient donc venir renforcer les dispositifs de sécurité déjà en place, en facilitant la détection de tout matériel interdit.

### **Une mesure coûteuse mais nécessaire?**

Le coût d'acquisition et de maintenance de ces équipements pourrait toutefois poser problème, compte tenu du budget déjà limité des services pénitentiaires béninois. L'État, dans un souci d'efficacité, pourrait être amené à rechercher des partenariats publics-privés

pour financer cette opération. De plus, l'installation de ces scanners nécessitera la formation du personnel carcéral à leur utilisation et à la gestion des flux en milieu pénitentiaire.

### **Priorité à la sécurité ou aux droits des détenus?**

Bien que cette initiative apparaisse comme une réponse aux nombreux défis sécuritaires des prisons béninoises, certains observateurs craignent qu'elle ne vienne reléguer au second plan d'autres enjeux tout aussi pressants, comme la surpopulation carcérale, les conditions de détention ou la réinsertion des détenus. La mise en place de scanners pourrait donc

susciter des débats sur la conciliation entre le renforcement de la sécurité et le respect des droits humains.

Pour l'heure, aucune annonce officielle n'a été faite par les autorités, mais l'exclusivité révélée par La Guérite indique une probable orientation de l'État béninois vers une modernisation des infrastructures pénitentiaires. En attendant, ce projet soulève déjà des questionnements sur les priorités et les moyens alloués à la réforme du système carcéral.

Si la sécurité des maisons d'arrêt devient une priorité, il restera à observer si ces réformes atteindront pleinement leurs objectifs.



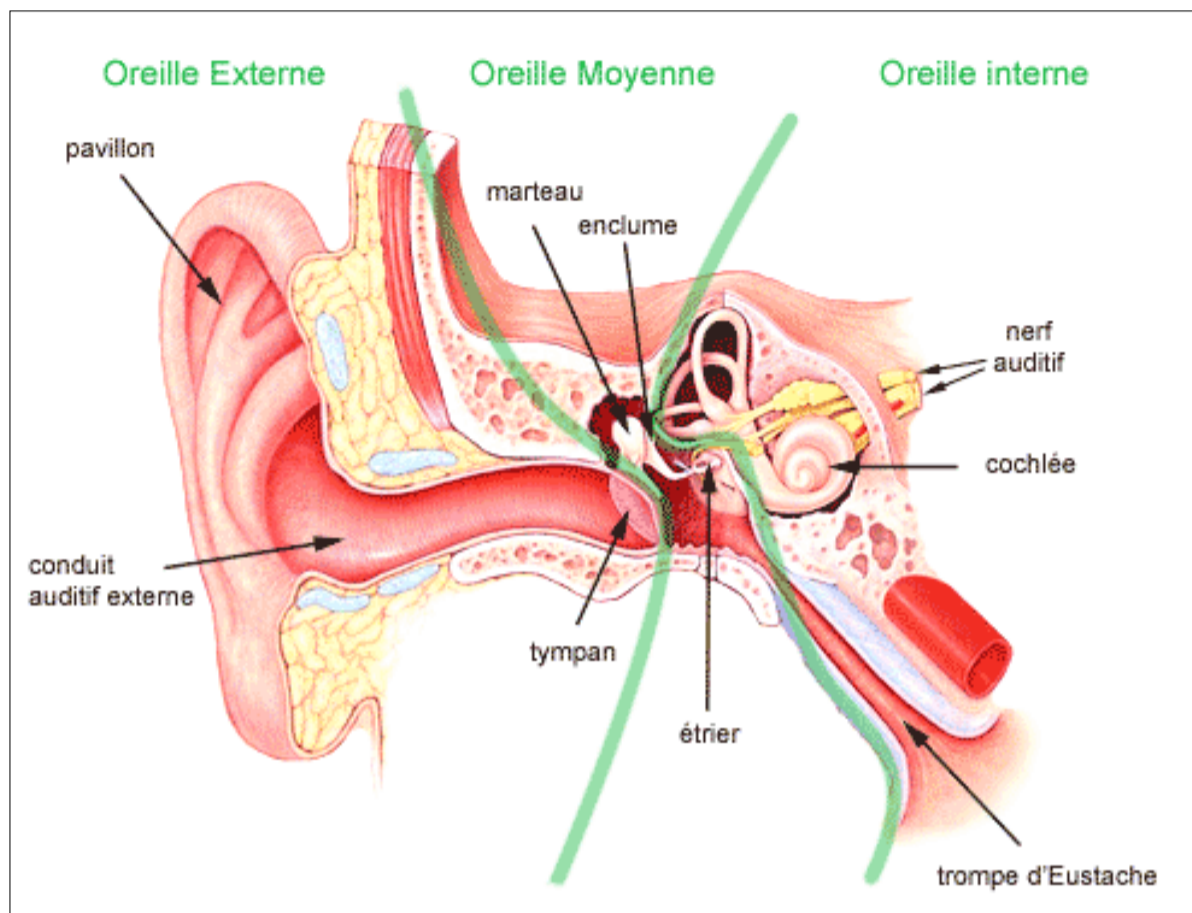
Santé

# Tout sur l'otite

L'otite est une infection de l'oreille qui touche principalement les enfants, mais elle peut aussi affecter les adultes. Il s'agit d'une inflammation de l'oreille moyenne, interne ou externe, généralement causée par une infection bactérienne ou virale. Les formes les plus courantes sont l'otite moyenne aiguë et l'otite externe, cette dernière étant souvent appelée «otite du baigneur» en raison de son association avec l'eau stagnante.

## Les symptômes d'une otite

Les symptômes d'une otite varient selon le type et la gravité de l'infection. Chez les enfants, on observe souvent des pleurs, de l'irritabilité et des troubles du sommeil. Ils peuvent également toucher fréquemment leur oreille douloureuse. Les adultes, quant à eux, ressentent généralement des douleurs à l'oreille, une perte temporaire



de l'audition, des vertiges et parfois une fièvre légère. Dans certains cas, une otite peut provoquer un écoulement de liquide de l'oreille.

## Les causes fréquentes de l'otite

Les otites sont généralement causées par une accumulation de liquide dans l'oreille moyenne, souvent en raison d'un rhume ou d'une infection des voies respiratoires supérieures. Chez les enfants, la trompe d'Eustache, qui relie l'oreille

à la gorge, est plus petite et moins inclinée, ce qui favorise l'accumulation de liquide. L'eau stagnante dans l'oreille externe, surtout après la baignade, peut également entraîner une otite externe. Les allergies et les irritants, comme la fumée

de cigarette, peuvent aussi augmenter le risque d'otite.

## Les traitements contre l'otite

Le traitement de l'otite dépend de sa cause. Dans le cas des infections bactériennes, des antibiotiques sont souvent prescrits. Les otites virales, quant à elles, guérissent généralement d'elles-mêmes, avec un soulagement des symptômes au moyen de médicaments contre la douleur, tels que le paracétamol ou l'ibuprofène. En cas d'otite externe, des gouttes auriculaires contenant des antibiotiques ou des anti-inflammatoires sont souvent utilisées. Dans les cas graves, notamment pour les otites chroniques, une intervention chirurgicale peut être nécessaire pour drainer le liquide.

## Les aliments à éviter en cas d'otite

Bien que l'otite ne soit pas directement liée à l'alimentation, certains aliments peuvent aggraver l'inflammation ou ralentir la guérison. Il est conseillé d'éviter les produits laitiers qui peuvent augmenter la production de mucus, les aliments transformés riches en sucre et en graisses, ainsi que les boissons sucrées. Ces types d'aliments peuvent compromettre le système immunitaire et favoriser les infections. Privilégier une alimentation riche en fruits, légumes, et en aliments anti-inflammatoires peut, au contraire, aider à la récupération.





*Affaire de coup d'État manqué*

# L'adresse de Thierry Sédjro à la jeunesse

Depuis quelques jours, l'actualité qui défraie la chronique et fait couler beaucoup d'encre et de salive est le supposé coup d'État déjoué. Ce feuilleton cache beaucoup de choses et le peuple, surtout la jeunesse, risque de tomber dans le piège.

En suivant les récits du feuilleton, de la sortie médiatique du collègue des avocats en passant par le Procureur Spécial près de la CRIET et celle de certains acteurs politiques, on n'a pas besoin d'être devin pour comprendre qu'il y a un piège derrière ce feuilleton. Ce dernier me rappelle bien évidemment celui de 2016 qui nous a amené la rupture. Je me demande donc quel est l'intérêt de l'opposition dans ce feuilleton ?



Je suis étonné de voir et d'entendre tous ces bruits et tapages que font certains acteurs de l'opposition autour du dossier, comme s'ils y avaient un intérêt particulier.

La cherté de la vie, la loi sur l'embauche, les conditions des travailleurs, la situation des AME, etc., devraient être, en ce moment critique, les préoccupations majeures

de tous les acteurs politiques sans exception, surtout ceux de l'opposition.

Je demande humblement au peuple béninois, en particu-

lier à la jeunesse, de contrôler ses émotions afin d'éviter le piège qui se cache derrière ce feuilleton de coup d'État. Les loups ne se mangent pas entre eux. Face à un adversaire de taille comme le président Patrice Talon, il faut s'attendre à toutes sortes de surprises. Notre préoccupation devrait être la résolution des maux dont souffrent les populations, principalement la question du chômage criant de la jeunesse. Nous devons changer notre fusil d'épaule si nous voulons vraiment délivrer ce peuple en 2026.

J'invite la jeunesse béninoise à une prise de conscience et à l'action pour une alternance en 2026.

*Thierry Sédjro (Général Sédjro)*

Bénin

# Arrestation de Hosée Houngnibo par le Cnin

**Faosiya SEFOU**

Le jeune acteur politique et coordonnateur des réseaux Olivier Boko, Hosée Houngnibo, a été arrêté et placé en garde à vue ce lundi 7 octobre 2024 par le Centre National d'Investigation Numérique (CNIN). Figure montante de la scène politique béninoise, Houngnibo est impliqué dans la préparation de la candidature d'Olivier Boko pour l'élection présidentielle de 2026. Il a su mobiliser un large soutien autour de ce projet, ralliant de nombreux partisans à la cause de son mentor.

Selon les informations de LibreExpress, l'arrestation de Hosée Houngnibo par le CNIN, anciennement connu sous le nom d'OCRC, est motivée par des accusations d'incitation à la rébellion et de harcèlement par voie électronique. Son interpellation serait liée à une série de publications sur les réseaux sociaux dans lesquelles il dénonçait l'arrestation d'Olivier Boko et lançait une vaste campagne en ligne pour contester cette décision, ce qui aurait finalement conduit à son propre arrestation par les autorités.



*Situation des ressortissants beninois vivant au Liban*

# L'important communiqué du ministère des Affaires étrangères



MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**Cotonou, le 08 octobre 2024**

Le Ministère des Affaires étrangères de la République du Bénin, vivement préoccupé par la dégradation continue de la situation sécuritaire au Liban, appelle avec insistance tous les ressortissants béninois à s'abstenir de se rendre dans ce pays.

Le Ministère invite également tous les Béninois résidant actuellement au Liban à saisir l'opportunité des derniers vols commerciaux encore disponibles pour quitter sans délai le pays et regagner le Bénin.

Pour ceux qui ne sont pas en possession de leurs documents de voyage, le Ministère les encourage à solliciter un laissez-passer et autorisations parentales pour des enfants de moins de 18 ans, qui leur permettra d'effectuer leur voyage dans les meilleures conditions. Ces services sont disponibles sur le portail de service public <https://service-public.bj>.

Enfin, le Ministère invite l'ensemble des béninois vivant à l'étranger à s'inscrire gratuitement sur le portail idiaspora, au lien <https://idiaspora.service-public.bj> au Registre des Béninois de l'Extérieur, afin de bénéficier de la protection consulaire et des diverses facilités administratives mises à leur disposition par le gouvernement.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter :

**Le consulat honoraire  
du Bénin au Liban  
Tél : +961 3 655 008**

**Le Ministère des Affaires Étrangères du Bénin  
Tél : +229 21 300906  
Email : [ediaspora@gouv.bj](mailto:ediaspora@gouv.bj)**

 @Benindiplomatie



*Sous l'impulsion du maire Nestor Idohou*

## Sakété célèbre l'excellence éducative à la rentrée 2024-2025

*(Lire son message)*

Dans le cadre de nos efforts continus pour impacter positivement le secteur de l'éducation à Sakété, nous avons récemment mené deux actions importantes à l'occasion de cette rentrée scolaire 2024-2025.

La première initiative est la remise de demi-bourses aux meilleurs élèves des classes de 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> issus de nos collègues d'enseignement général. En partenariat avec le lycée technique privé Les Oasis de Sakété, nous avons octroyé ces demi-bourses sur une période de trois ans aux 10 premiers élèves de chaque niveau. L'objectif est de promouvoir l'enseignement technique et de renforcer les chances d'insertion

professionnelle de nos apprenants après leur formation. Cette cérémonie a eu lieu en présence des parents d'élèves et des responsables du lycée, marquant ainsi notre engagement commun pour une éducation de qualité.

La seconde activité a été la célébration de la Journée internationale des enseignants, le samedi 5 octobre 2024. Ce fut l'occasion pour nous de rendre hommage à une trentaine d'enseignants ayant pris leur retraite, en reconnaissance de leur dévouement au service de notre communauté. De plus, 27 directeurs d'écoles, qui ont réussi à obtenir un taux de 100 % de réussite au Certificat d'Études Primaires (CEP) pen-

dant deux années consécutives, ont reçu de nos mains des lettres de félicitations. Par ces distinctions, nous souhaitons encourager nos enseignants à poursuivre sur cette voie d'excellence et à garantir un avenir prometteur à nos enfants.

Nous sommes fiers de constater que, depuis trois années consécutives, notre commune de Sakété se classe première dans le département du Plateau en termes de résultats au CEP. Ensemble, nous devons continuer à œuvrer pour maintenir ce cap.

*Nestor Idohou, maire de Sakété*





Université d'Abomey-Calavi

# Lancement des inscriptions en ligne pour la rentrée académique 2024-2025

**Amanda E. DACKEY**

Le gouvernement de la rupture poursuit ses réformes. Cette fois-ci, c'est le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui en bénéficie. Les étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) peuvent désormais pousser un soupir de soulagement, car les inscriptions pour la rentrée académique 2024-2025 se feront exclusivement en ligne via le lien officiel [www.etudiant.uac.bj](http://www.etudiant.uac.bj).

Les inscriptions débuteront le 14 octobre 2024 et se clô-

tureront le 31 janvier 2025, comme l'indique un communiqué en date du 4 octobre 2024. Ce nouveau système permet aux étudiants de gérer de manière autonome tout le processus d'inscription, offrant ainsi plus de flexibilité et un accès facilité.

Le communiqué invite également les anciens et nouveaux étudiants à prendre les dispositions nécessaires pour valider leur inscription avant la date butoir. Toute réinscription non validée après le 31 janvier sera purement et simplement annulée.

Santé au Bénin

# Lancement de la stratégie Oms-Bénin 2023-2027

**Amanda E. DACKEY**

La stratégie de coopération entre l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Bénin pour la période 2023-2027 a été lancée ce vendredi 4 octobre 2024. Elle repose sur quatre axes majeurs : le renforcement des piliers du système de santé, l'amélioration de la qualité des services et des soins de santé pour tous, le renforcement de la préparation, de la réponse et de la résilience aux urgences sanitaires, ainsi que la promotion de l'éducation à la santé et d'un environnement sain.

Selon Aminatou SAR, Coordinatrice du Système des



Nations Unies, cette stratégie a été élaborée en étroite collaboration avec le gouvernement béninois. « Elle trace

la voie pour que toutes les agences onusiennes agissent de manière concertée et coordonnée autour de priorités

communes, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) », a-t-elle déclaré lors de son allocution.

Le Représentant résident de l'OMS, Dr Jean Kouamé Konan, a salué les efforts du Bénin dans la modernisation des infrastructures, le renforcement des ressources humaines et l'amélioration de l'accès à des soins de qualité.

La cérémonie a également marqué l'ouverture du sous-bureau de l'OMS à Parakou, ce qui, selon le ministre béninois de la Santé, Benjamin Hounkpatin, permettra de rapprocher l'assistance technique des acteurs qui en ont le plus besoin, dans un contexte de résurgence des urgences de santé publique.



Escroqueries au marché Dantokpa

# L'ANaGeM tire la sonnette d'alarme

 Amanda E. DACKY

L'Agence Nationale de Gestion des Marchés (ANaGeM) appelle à la vigilance face à des pratiques frauduleuses visant les commerçants du marché Dantokpa. Dans un communiqué publié ce lundi 7 octobre 2024, la directrice de l'ANaGeM, Eunice Loisel Kiniffo, a dénoncé des tentatives d'escroquerie perpétrées par des individus non identifiés, qui profitent de l'attribution des places marchandes pour extorquer illégalement des fonds aux commerçants.

«Ces individus ou associations n'ont aucun lien avec l'ANaGeM», a-t-elle préci-



sé. L'agence rappelle que ces pratiques sont illégales et que les auteurs seront poursuivis conformément aux lois en vigueur en Ré-

publique du Bénin. Elle invite également les victimes à dénoncer ces actes afin de mettre un terme à ces agissements.

Eunice Loisel Kiniffo a par ailleurs exhorté les commerçants à s'en tenir aux informations officielles pour

toute démarche concernant l'attribution des places dans les nouveaux marchés implantés à travers le pays.

 **ANaGeM** AGENCE NATIONALE DE GESTION DES MARCHÉS  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE  
N° 009/MIC/ANaGeM/DG/DO/DAF/AD

Immeuble magasin Top Sport  
Awlanléko, lot 611-562  
Maison Loukman SANI AGATHA  
Tél : 55 32 88 88  
Cotonou

## COMMUNIQUE

**La Directrice Générale de l'Agence Nationale de Gestion des Marchés (ANaGeM) communique :**

Il a été porté à ma connaissance de manière répétée que des individus ou associations au sein du marché Dantokpa collectent les dossiers des marchands prétendument au nom de l'Agence Nationale de Gestion des Marchés (ANaGeM).

L'Agence tient à informer qu'elle n'a mandaté aucun groupe d'individus ou associations pour la collecte des dossiers de demande de places dans les marchés urbains et régionaux, ni pour le Pôle Agroalimentaire du Grand Nokoué (PAGN).

A cet effet, je rappelle à ces individus ou associations mal intentionnés que de telles pratiques sont illégales et qu'ils seront poursuivis conformément aux lois de la République. J'invite également toutes les personnes qu'ils auraient approchées à les dénoncer auprès des autorités compétentes.

Enfin, j'appelle à la vigilance de tous et invite les marchands à se fier uniquement aux informations officielles provenant de l'ANaGeM.

Fait à Cotonou, le lundi 7 octobre 2024

  
Eunice LOISEL KINIFFO  
Directrice Générale  




*Élections législatives au Sénégal*

# La Direction générale des élections valide une liste de 41 candidats

**Amanda E. DACKEY**

Dans le cadre des élections législatives anticipées prévues pour le 17 novembre 2024, la Direction Générale des Élections a validé une liste de 41 candidats. Les candidats recalés disposent d'un délai de 24 heures pour déposer leurs recours auprès du Conseil constitutionnel avant la publication de la liste définitive.

Cette situation découle directement de l'absence du parrainage citoyen. Ainsi, les Sénégalais auront à choisir entre 41 listes de candidats. Ce scénario rappelle celui de 2017, où 47 listes étaient en lice. C'est pour éviter une telle situation que l'ancien président Macky Sall avait



introduit, pour les législatives de 2022, l'obligation de recueillir la signature d'au moins 0,5 % du corps électo-

ral. Parmi les recalés par le ministère de l'Intérieur pour

ces législatives anticipées figurent deux listes départementales de la coalition d'opposition Takku Wallu,

dirigée par Macky Sall. Ces listes ont été rejetées pour défaut de candidats suffisants dans les départements de Podor et d'Afrique de l'Ouest. La coalition a donc 24 heures pour soumettre une liste corrigée.

À noter également que le 7 octobre 2024, la coalition d'opposition Takku Wallu Sénégal a déposé un recours devant le Conseil constitutionnel contre la candidature de l'actuel Premier ministre Ousmane Sonko pour les législatives du 17 novembre 2024. Takku Wallu Sénégal appelle le Conseil des sages à statuer sur la possible inéligibilité de Sonko, à la suite de sa condamnation en mai 2023 à six mois de prison avec sursis pour diffamation.

*Cameroun*

# Christian Ntimbane interpelle les autorités sur l'état de santé de Paul Biya

**Anselme ORICHA**

Christian Ntimbane, avocat et candidat déclaré à l'élection présidentielle de 2025 au Cameroun, a exprimé son inquiétude face au silence persistant concernant l'état de santé du président Paul Biya. Dans une lettre adressée au directeur du cabinet civil de la présidence, Ntimbane déplore l'absence de communi-



tion officielle depuis la fin

du sommet Chine-Afrique en septembre 2024. Selon lui, ce manque de transparence est préoccupant, d'autant plus que le président Biya n'a pas assisté à des événements internationaux importants, comme l'Assemblée générale de l'ONU et le sommet de la Francophonie.

Ntimbane appelle à une clarification publique sur la situation du chef de l'État

: « S'il est en congé, dites-le. S'il est malade, dites-le aussi. Un président de la République peut tomber malade », a-t-il insisté dans un communiqué repris par Radio France Internationale (RFI). Malgré ces inquiétudes, des sources proches de la présidence ont tenu à rassurer l'opinion publique, affirmant qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter et que le président, âgé de 91 ans, a sim-

plement besoin de repos.

Depuis son accession à la présidence en 1982, Paul Biya a souvent fait l'objet de spéculations sur sa santé en raison de son âge avancé. Cependant, jusqu'à présent, aucune communication officielle n'a été faite sur sa condition actuelle, laissant place aux rumeurs et à l'inquiétude au sein de la population camerounaise.





*Présidentielle en Tunisie*

# Kaïs Saïd réélu avec 90,7 % des voix

**Anselme ORICHA**

Le président tunisien sortant, Kaïs Saïd, a été réélu avec une écrasante majorité de 90,7 % des suffrages exprimés, selon les résultats annoncés ce lundi 7 octobre 2024 par l'Instance chargée de l'organisation de l'élection présidentielle. Ses opposants, Ayachi Zammel et Zouhair Maghzaoui, ont obtenu des scores marginaux, respectivement 7,35 % et 1,97 % des voix.



des résultats. Il est cependant important de rappeler que le scrutin s'est tenu dans un climat de mécontentement social, marqué par des manifestations de jeunes Tunisiens deux jours avant le vote, témoignant d'une frustration croissante face aux défis économiques et sociaux du pays.

Malgré ces tensions, Kaïs Saïd entame un nouveau mandat avec un soutien massif. Il devra toutefois relever de nombreux défis, notamment la gestion de l'économie et la réponse aux aspirations d'une jeunesse en quête de changement.

Cette victoire écrasante n'est guère une surprise dans un contexte où Saïd jouit d'un fort soutien populaire, malgré un climat politique tendu.

Dès l'annonce des résultats, ses partisans sont descendus dans les rues pour célébrer sa réélection, témoignant de

l'appui dont il continue de bénéficier parmi une large partie de la population.

L'opposition, qui a joué un rôle relativement discret pendant cette élection, est restée silencieuse après l'annonce

*Éliminatoires CAN 2025*

# Match Bénin vs Rwanda, un forfait chez les Guépards

**Faosiya SEFOU**

Abidjan, où le Bénin reçoit le Rwanda en raison de la sanction qui pèse toujours sur le stade de l'Amitié Général Mathieu Kérékou de Cotonou, les joueurs béninois sont presque au complet. Sur les 25 joueurs convoqués par le sélectionneur Gernot Rohr, 22 sont déjà arrivés en terre ivoirienne. Ils préparent activement la double confrontation contre le Rwanda. Toutefois, l'un des habitués de la sélection est déclaré forfait.



Tosin Aiyegun, l'attaquant béninois évoluant au FC Lorient en Ligue 2 (France), ne rejoindra pas ses coéquipiers à Abidjan, malgré sa convocation. En effet, il souffre

d'une blessure à la cuisse, le rendant indisponible pour cette double confrontation.

Deux autres joueurs, le milieu de terrain Sessi d'Alméida et

le gardien de but Saturnin Alagbé, rejoindront le groupe dans la soirée du mardi 8 octobre 2024. Absent lors des deux dernières rencontres, le défenseur Mohamed Tijani

a également rallié l'équipe. La sélection béninoise affrontera le Rwanda le 11 octobre prochain à Abidjan. Quatre jours plus tard, les deux

équipes se retrouveront à Kigali. Ces deux rencontres comptent pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2025, prévue au Maroc.





# SHANGAÏ

## LABO PHOTO NUMÉRIQUE

 **97 22 44 85**

INFOLINE: +229 64 31 12 03 = 43 42 20 10



- ✓ **PHOTO D'IDENTITE**
- ✓ **PASSEPORT**
- ✓ **BIJOUX**
- ✓ **DV LOTERIE VISA**
- ✓ **VISA CANADIEN**

- ✓ **VISA AMERICAIN**
- ✓ **VISA SHEINGEN**
- ✓ **VISA FRANÇAIS**
- ✓ **PHOTO COMPLETE**
- ✓ **AGRANDISSEMENT PHOTO**

**DIRECTION: FACE PROJET SONGHAÏ QUANDO PORTO-NOVO**

**ANNEXE: 300M À GAUCHE APRÈS PHARMACIE GBÔDJÊ À CÔTÉ DE MICROFINANCE LE DEFI**